

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX  
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

**AIMPGPS**

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour  
l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)  
tenue le mardi 21 juin 2022 à 20.00 heures,  
à la salle de la Lisière à Sâles**

Sont présents :	le président	:	M.	Willy Schorderet
	la secrétaire	:	Mme	Laure Castella
	les membres du comité	:	MM.	Daniel Bard, Président Emmanuel Jaquier François Helfer Thomas Oberson Grégoire Savary
	les délégués des communes	:		
	- Billens-Hennens		M.	Serge Pichonnat
	- Mézières		M.	Daniel Droux
	- Sâles		M.	Nicolas Hassler
	- Romont		M.	Emmanuel Bussard
	- Siviriez		M.	Pascal Cosandey
			M.	Paul Maillard
	- Vuisternens-dt-Romont		M.	Gilles Audergon
			M.	Martin Rosat
	l'exploitant de la STEP	:	M.	Jérôme Bourqui
	les invités	:	M.	Dominique Ayer, « La Feuille Fribourgeoise »
	Sont excusés	:	M.	Vincent Bosson, préfet de la Gruyère
			M.	Jonathan Dorthe, SEn
			M.	Philippe Nicolet, représentant de la PA de Drogneus
			M.	Marc Raboud, commune de Grangettes
			M.	Christophe Etienne, commune de le Châtelard
			M.	Marc Menoud, commune de Romont

**M. le président de l'assemblée Willy Schorderet** ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à chacun.

Il excuse MM. Vincent Bosson, préfet de la Gruyère, Jonathan Dorthe, SEn, Philippe Nicolet, représentant de la PA de Drogneus, Marc Raboud de la commune de Grangettes, Christophe Etienne de la commune de Le Châtelard, Marc Menoud de la commune de Romont.

**M. Willy Schorderet** demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque, l'assemblée peut donc délibérer.

**MM. Pascal Cosandey** et **Gilles Audergon** sont nommés scrutateurs et en sont remerciés.

## 1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

**M. Willy Schorderet** déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 8 délégués sur les 11 convoqués, 6 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association (majorité absolue à 5).

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 27 mai 2022 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 octobre 2021  
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 17 novembre 2021)
3. Comptes 2021
4. Rapport du président
5. Constitution commission financière (3 membres)
6. Divers

## 2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 28 OCTOBRE 2021

Ce procès-verbal adressé à chaque membre en date du 17 novembre 2021 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec la carte de vote, avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

## 3. COMPTES 2021

**M. Daniel Bard** revient sur les documents téléchargeables sur le site internet de l'AIMPGPS.

**M. Daniel Bard** donne quelques explications relatives aux comptes. Les charges d'exploitation, de l'année 2021, se sont élevées à Fr. 1'370'357.67 (2020 : Fr. 1'337'851.49) ; au budget, ces frais étaient estimés à Fr. 1'574'000.-. L'économie de charges par rapport au budget est de Fr. 203'642.33. Les principaux postes qui sont inférieurs au budget sont la consommation électrique (env. Fr. 26'000.-) et l'évacuation des boues (env. Fr. 15'000.-). Ces deux points se retrouvent pratiquement chaque année. La position liée à l'entretien des bâtiments est pratiquement équilibrée, celle des machines est env. Fr. 13'000.- inférieure au budget. Celle liée à l'entretien des collecteurs est équilibrée. A relever aussi qu'au niveau des produits, nous avons reçu Fr. 68'369.98 au titre de vente de l'énergie par nos installations à Swissgrid (Pronovo SA – pratiquement identique à 2020). Cela est supérieur au budget d'env. Fr. 10'000.-. Pour la position 71.315.06 pour le renouvellement CCF couple chaleur force, les frais inhérents ont été inférieurs au budget d'env. Fr. 26'000.-.

Au niveau du personnel temporaire, Fr. 2'953.75 ont été dépensés alors que nous avons prévu Fr. 20'000.- au budget.

Du côté des rentrées, sous la position 71.436.03 à noter Fr. 36'210.45 de remboursements d'assurances correspondant à des bris de machines (vis de relevage, pompes).

Quant au développement des études d'avant-projet pour la STEP régionale AEGN-AIMPGPS, le budget 2021 prévoyait des dépenses pour Fr. 100'000.- et nous avons dépensé la somme de Fr. 20'000.- comme acompte au bureau Ribli.

En conclusion, pas de grands dépassements, même plutôt des économies. Celles-ci sont reportées, comme d'habitude, dans le tableau des réserves des communes.

**M. Willy Schorderet** remercie M. Daniel Bard pour les commentaires et remarques en rapport à ces comptes.

**M. Willy Schorderet** fait part à l'assemblée du rapport de l'organe de contrôle daté du 10 mai 2022, établi par la Fiduciaire Butty SA, Mme Christelle Décoppet. Aucune question n'étant soulevée, il recommande à l'assemblée d'approuver ces comptes 2021.

### DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention, à l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2021 et elle en est remerciée. **M. Willy Schorderet** remercie le comité et la caissière pour le travail fourni.

#### 4. RAPPORT DU PRÉSIDENT

**M. Daniel Bard** donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

**M. Willy Schorderet** remercie D. Bard pour son rapport et ses explications détaillées. Il demande aux délégués s'il y a des questions ou remarques quant à celui-ci.  
Il profite également de remercier notre exploitant pour le travail de qualité fourni par lui et son équipe.

**M. Gilles Audergon** demande comment les réserves vont être gérées avec MCH2 ? M. Willy Schorderet conçoit qu'il est plus difficile avec MCH2 de faire des réserves. Il faudra plutôt partir sur une capitalisation.

#### 5. CONSTITUTION COMMISSION FINANCIERE

**M. Willy Schorderet** nous informe qu'à la suite de l'adoption du règlement des finances votée lors de notre dernière assemblée des délégués, le 28 octobre dernier, une commission financière doit être créée. Celle-ci doit être composée de 3 membres/communes.

M. Willy Schorderet et D. Bard propose que des communes non représentées au comité intègre cette commission, mais cela n'est pas une obligation et les places sont ouvertes à tous.

Les 3 communes non représentée au comité sont Grangettes, Le Châtelard et Billens-Hennens.

Billens-Hennens, en la personne de M. Serge Pichonnat, ici présent, accepte cette tâche.

Quant à Grangettes et Le Châtelard, tous deux non représentés ce soir, la demande leur sera faite ultérieurement. Si l'un ou l'autre venait à décliner l'offre, les communes de Romont (M. Emmanuel Bussard) et de Sâles (M. Nicolas Hassler) se portent volontaires.

#### DÉCISION

Accepté par tous dans ce sens.

#### 6. DIVERS

**M. Daniel Bard** nous informe que la nouvelle clé de répartition 2023/2024 sera présentée lors de l'assemblée des délégués de cet automne. Il voulait surtout, par ce point, remercier vivement tous les collaborateurs des administrations communales qui ont œuvrés dans cette tâche.

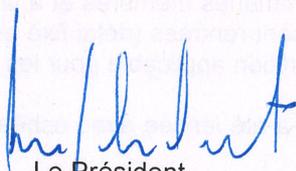
**M. Daniel Bard** annonce qu'une visite des installations de la STEP de l'AIMPGPS sera organisée le jeudi 22.09.2022 à 17h00. Un courrier d'invitation sera prochainement transmis aux communes de l'AIMPGPS.

**M. Willy Schorderet** donne la parole à **M. Nicolas Hassler** qui nous salue et nous donne quelques détails sur sa commune où il fait bon d'y vivre.

La commune de Sâles se fait un plaisir d'offrir une verrée pour clore cette assemblée des délégués.

La parole n'étant plus demandée, **M. Willy Schorderet** lève l'assemblée et souhaite une excellente fin de soirée à tous.

Il est 20.40

  
Le Président  
Willy Schorderet

  
La Secrétaire  
Laure Castella

Romont, le 21 juin 2022

**Annexe** : Rapport du comité

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX  
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES  
AIMPGPS  
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 21 JUIN 2022  
RAPPORT DU COMITÉ**

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'aborder ce tractandum en vous présentant le 54<sup>ème</sup> rapport d'activité du comité de l'AIMPGPS.

Une période de l'automne 2021 à ce jour pratiquement normale par rapport aux quelques mois derniers perturbés par la pandémie du Covid. La nouvelle crise liée à l'invasion russe en Ukraine ne nous a pas pour l'instant pas trop impacté. Toutefois, certaines fournitures notamment en matière d'énergie vont influencer le budget annuel.

### **1. LES ACTIVITÉS DU COMITÉ**

Comme d'habitude, je vais vous informer de nos activités ainsi que sur le fonctionnement de nos installations et équipements. Au niveau des investissements, il n'y a aucun travail en cours. Le suivi des installations mises en place et surtout leur maintien pour gérer dans les meilleures conditions de respect des critères fixés par le SEn pour les mesures d'assainissement de nos communes ainsi que les rejets dans la rivière de La Glâne sont les tâches dévolues à notre association. Notre activité se cantonne donc toujours sur leur maintien afin de garantir leur pérennité pour le futur.

Comme déjà dit à plusieurs reprises lors de nos assemblées annuelles, cela fait maintenant plusieurs mois et années que des réflexions ont lieu aussi quant au développement à apporter pour cette opération tout comme leur renouvellement.

Depuis notre dernière assemblée des délégués du 28 octobre 2021 et ceci comme depuis quelques années, nous œuvrons donc uniquement au niveau de la gestion des affaires courantes de l'association basées notamment sur le fonctionnement dans les meilleures conditions techniques et économiques de nos équipements en place. L'établissement des comptes 2021, la mise en place et l'organisation financière MCH2, tout comme les préoccupations de l'avenir de notre association ainsi que le suivi des entreprises déversant des eaux industrielles, nous ont mobilisé le plus souvent lors de nos séances de comité.

Le 12 novembre 2021, une publication dans la FO d'un avis d'information de la décision de l'assemblée des délégués du 28 octobre 2021 au niveau de l'adoption du règlement des finances (RFin) a eu lieu. Cette publication offrait pendant 60 jours la possibilité d'une demande de référendum. Au terme de ce délai, aucune demande n'a été déposée et les règlements transmis au SCom pour adoption par la DIAF le 31 mars 2022.

A partir de janvier 2022, la comptabilité de notre association a été saisie par le biais des nouvelles dispositions en matière de MCH2, notre secrétaire – caissière s'y est mise progressivement au gré de la formation spécifique à cet effet.

A fin janvier 2022, suite à une séance de coordination avec la société Elvexys qui s'occupe de notre programme de saisie et de calcul de la clé de répartition des frais d'entretien et d'exploitation, le logiciel en question a fait l'objet de diverses adaptations et mise à niveau afin de pouvoir collecter les données nécessaires à la nouvelle clé de répartition qui sera soumise pour adoption lors de la prochaine assemblée des délégués. Ainsi, les documents nécessaires ont ensuite été transmis à nos communes membres et à la place d'armes de Drognens pour récolte des données. A ce jour, toutes ces données sont rentrées (délai fixé au 20 mai 2022) et font l'objet de vérification pour l'établissement formel de la clé de répartition applicable pour les années 2023 – 2024.

Courant février, la facturation de l'annuité 2022 1<sup>ère</sup> partie a été lancée avec échéance habituelle pour fin mars 2022.

Comme dit lors de notre dernière assemblée des délégués, nous rencontrons toujours quelques difficultés au niveau de la vis de relevage no 1. Nous avons déjà rencontré déjà des difficultés au niveau de la vis no 2, vis qui a été réparée sous l'angle de la garantie par l'entreprise Trumag AG, et, qui depuis fonctionne parfaitement. Pour la vis no 1, elle s'obstrue progressivement par toutes sortes de débris, ce qui réduit au fil des semaines les rendements du relevage des eaux. Divers tests ont été effectués, tout comme un curage complet étant donné que des matières s'agglomèrent entre la partie hélicoïdale de cette vis de relevage et le cylindre qui l'enveloppe. A ce jour, la problématique n'est pas absolument réglée. Nous sommes toujours en discussion avec l'entreprise ayant fourni et mis en place cette vis. De notre côté, nous estimons que les tolérances entre les espaces

intercalaires de l'hélicoïdal et l'enveloppe ne sont pas satisfaisantes.

Le 24 mai 2022, les comptes 2021 ont été passés en revue et adoptés par le comité en vue de leur présentation en assemblée des délégués.

## **2. INFORMATIONS SUR ÉTUDES RÉGIONALISATION DES STEPS**

Plus aucun travail lié à l'investissement n'a lieu depuis plusieurs années. Comme cité au début de mon rapport, les tâches liées à l'exploitation et à l'entretien de nos installations nous préoccupent toujours plus dans le but de garantir le bon déroulement du processus de l'épuration des eaux de notre association et leur maintien au meilleur niveau de leur utilisation.

C'est toujours dans ce sens que le comité œuvre en collaboration avec le personnel d'exploitation pour que les conditions d'exploitation et d'entretien de nos installations soient respectées au mieux tout en considérant les aspects énergétiques, qualitatifs des rejets dans la rivière ainsi que financiers au niveau des charges courantes de fonctionnement et de renouvellement.

Au niveau de l'étude de régionalisation des STEPs de Romont et Autigny, le groupe de travail créé le 25 juin 2019 s'est réuni à plusieurs reprises. La séance de réorganisation du GT du 30 septembre 2021 à la préfecture de la Glâne a permis de clarifier les adjudications de prestations techniques BAMO auprès du bureau d'ingénieurs Ribi SA à Fribourg. Ainsi, le bureau mandaté a pu procéder ce printemps à un appel d'offres en procédure invitation à soumissionner auprès des 3 entreprises de curage – contrôle caméra des collecteurs susceptibles d'être utilisés ou non pour l'acheminement futur de nos eaux usées sur le site de la future STEP d'Autigny. C'est finalement l'entreprise Hubert Etter & Fils SA à Vuadens qui a remporté le marché, leur offre étant économiquement la plus intéressante. Cette entreprise est en train de procéder durant ce mois de juin au contrôle caméra et curage selon les secteurs sur une longueur totale d'env. 13 km. Une première approche de l'état de ces collecteurs sera présentée au GT à fin juin 2022.

## **3. LE PROGRAMME DU COMITÉ**

Comme vous pouvez le constater dans ce traditionnel rapport, le comité reste toujours attentif au maintien des infrastructures de notre association, tout en préservant l'aspect économique de leur renouvellement. Une réflexion en vue des adaptations à apporter au niveau des équipements en place, qu'il faut remplacer ou renouveler, a lieu à chaque fois que cela se présente dans le but d'éviter que les travaux futurs ne concordent pas avec les choix opérés.

Les prochaines tâches du comité seront l'examen des diverses options à prendre pour le développement des études de régionalisation des STEPs d'Autigny et de Romont, ceci tant au niveau des éléments de conduites nécessaires qu'au niveau de la STEP proprement dite, en lien aussi avec les aspects d'aménagement du territoire.

## **4. ASPECT FINANCIER**

L'aspect financier des travaux réalisés depuis la constitution de l'association n'a pas évolué depuis notre dernière assemblée des délégués ; notre association n'ayant plus aucune dette bancaire.

A relever aussi que la nouvelle crise liée à l'invasion en Ukraine va nous impacter tant pour l'approvisionnement de certaines fournitures que pour l'aspect financier, plus particulièrement en matière d'énergie. Notre budget 2022 va souffrir de cette situation puisque certains prix de fournitures ont pris l'ascenseur jusqu'à hauteur d'env. 40% d'augmentation.

## **5. CONCLUSION**

Le travail initial confié au comité de direction lors de la constitution de l'association de l'AIMPGPS le 2 mars 1995 pour la mise en place des infrastructures nécessaires à l'épuration des eaux de notre région se poursuit quant au maintien de nos infrastructures dans les meilleures conditions pour chacun de nos partenaires ; que cela soit les communes-membres et la place d'armes de Drogens, tout en pensant avenir et futur.

Je profite dès lors de ce 54<sup>ème</sup> rapport présidentiel pour adresser de sincères remerciements à chacun pour l'excellente collaboration qui règne autour de nous, en ayant une attention à M. Willy Schorderet, notre président de l'assemblée des délégués, à mes collègues du comité, à M. Jonathan Dorthe, représentant du SEn, à tout notre personnel d'exploitation et à Mme Laure Castella, notre secrétaire-caissière.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel BARD

Romont, juin 2022

